

**RESPECT  
COLLABORATION  
POLITESSE  
COURTOISIE  
SAVOIR-VIVRE  
CIVILITÉ  
PLAISIR**

## **Notre engagement**

Offrir un climat de travail sain et sécuritaire empreint de respect et de civilité où chacun peut s'épanouir et se développer en pleine confiance, voilà l'engagement de la Ville de Montréal à l'égard de ses 28 000 employés, sa principale richesse.

Depuis 2004, la Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal est l'un des éléments importants qui a contribué à l'amélioration du climat de travail et du mieux-être des employés.

Cette politique s'applique à tous les employés de la Ville, ainsi qu'aux personnes avec qui ils transigent dans le cadre de leur travail (citoyens, élus, clients ou fournisseurs).

Il revient à chacun de nous de poser les bons gestes pour rendre la vie au travail agréable.

## **Comportements souhaités**

Faire preuve de politesse et de courtoisie

Communiquer de façon à maintenir des relations harmonieuses

Contribuer à l'accueil d'un nouveau membre de l'équipe

Offrir sa collaboration

Écouter avec ouverture

Accepter et respecter les différences

## **Comportements inappropriés**

Répandre une rumeur au sujet d'un collègue

Adopter une attitude fermée et condescendante

Réagir par des sautes d'humeur, des excès de langage

Agir avec rudesse ou démontrer une attitude négative à l'endroit des collègues

Refuser de coopérer ou de travailler en équipe

## Le harcèlement en milieu de travail : tolérance zéro !

Le harcèlement est une conduite vexatoire, hostile et non désirée qui se manifeste soit par des paroles, des actes ou des gestes répétés ou une seule conduite grave qui a un effet continu. Cette conduite peut porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité (physique ou psychologique) de la personne et créer un milieu de travail néfaste.

## Vous croyez vivre une situation qui contrevient à la Politique de respect de la personne ?

- Intervenez rapidement afin de ne pas laisser la situation se détériorer.
- Si possible, exprimez clairement et avec respect à l'auteur du comportement indésirable que vous souhaitez que cette attitude cesse immédiatement.
- Signalez la situation à votre gestionnaire.

## Besoin de faire le point sur la situation ?

- Faites appel au responsable de la Politique de respect de la personne de votre unité. La liste de ces personnes-ressources se trouve dans l'intranet sous la section *Employés*.  
ou
- Informez-vous auprès du responsable corporatif : 514 280-3707

## Programme d'aide aux employés (PAE)

N'hésitez pas à faire appel au PAE si vous en ressentez le besoin. Ce service confidentiel est offert 7 jours sur 7 par un fournisseur externe : 514 723-2433

Direction santé, mieux-être et administration  
Service du capital humain et des communications  
Ville de Montréal – Novembre 2012

**respect  
civilité**

**ici  
maintenant  
pour tous  
en tout temps**